

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA SECTION PILOTE - BENEVOLE - COMPETITEUR

POUR LA SAISON 2022/2023

Nom : Prénom :

- | | | | |
|---|-------|-----------------------------|-----|
| <input type="checkbox"/> Loisir pilote né en 2005 ou avant | 135 € | option Combinaison et gants | 25€ |
| <input type="checkbox"/> Loisir Adulte | 145 € | | |
| <input type="checkbox"/> Compétiteur sans matériel avec déplacement | 145 € | | |
| <input type="checkbox"/> Bénévole | 13 € | | |

TOTAL : payé par

- Je déclare être informé que :
- Je bénéficie, dans le cadre de ma licence fédérale, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.C.V
 - La licence ne comprend aucune garantie d'assurance de personne
 - Qu'il est de mon intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de mon choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive ou celle de mon enfant l'exposer
 - Que votre matériel ne bénéficie d'aucune couverture d'assurance.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Zone de roulage :

Du 15 septembre au 15 juin, Toute la plage est autorisée sauf zone fréquentée par les badauds

Du 16 juin au 14 septembre il est interdit de rouler dans la zone de baignade surveillée, cette zone est déterminée sur le panneau en entrée de plage.

Les pilotes licenciés de niveau 4 roulant librement sur la plage doivent impérativement prévenir le club de leur arrivée et se présenter au responsable technique afin de connaître les zones dangereuses sur la plage, les parcours écoles mis en place et comment les traverser.

Article 2

Le port du casque et des chaussures fermées est obligatoire, bijoux interdits

Article 3 : assurance

Tout pratiquant doit posséder une licence fédérale délivrée par le club,

Le pratiquant s'engage à avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire d'auto-évaluation de santé

Votre licence vous couvre en responsabilité civile et nous vous conseillons vivement de souscrire à une assurance complémentaire pour vous-même : « individuel accident »

Article 4 : Consignes de sécurité :

Ne circuler jamais à moins de 10 mètres des promeneurs

- Croisement : Priorité à droite

- Face à Face : s'écarter sur la droite

- Dépassement : Le rattrapant est responsable de la manœuvre

En cas de croisement avec un groupe encadré par l'école, les stagiaires sont prioritaires

Le passage à proximité des circuits « école », doit se faire au ralenti et sans couper le parcours ni la trajectoire des stagiaires.

Article 5 : Conditions de pratique :

Le roulage se pratique en autonomie complète pour les licenciés titulaires du niveau 4 .

Le roulage se pratique sur circuit balisé et sécurisé pour les licenciés titulaires du niveau 3.

Le roulage est encadré pour les autres pilotes.

Pour les enfants de moins de 15 ans le roulage se fait uniquement pendant les heures organisées sur un programme établi et disponible sur demande au club sous la surveillance d'un moniteur ou d'un initiateur.

Aucune activité ne peut avoir lieu sans la présence du responsable technique à la base.

Article 6 : Surveillance des mineurs :

+ De 15 ans : aucune surveillance n'est prévue.

- de 15 ans en char à voile : La surveillance débute et cesse dans la salle d'accueil du club aux heures précises de l'entraînement. En dehors de ces heures les jeunes sont libérés et peuvent repartir seuls.

Article 7

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires des licenciés dans l'enceinte du club. L'accès aux garages, atelier, cuisine, bureau est interdit. Les équipements sont disponibles à la location. Chaque char devra être rangé et rincé après utilisation, toute anomalie de fonctionnement devra être signalée aux moniteurs

Signature du pilote ou de son responsable

Avec la mention « lu et approuvé »

BULLETIN D'ADHESION AU CLUB **POUR LA SAISON 2022-2023** C.V.B

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email du pilote : @

Email des parents : @

1^{er} contact portable : 06 / Mère Père pilote

2^{ème} contact portable : 06 / Mère Père pilote

3^{ème} contact : Mère Père pilote

Problème de santé ou allergies que vous souhaitez communiquer :

Adhésion : 20 € compris dans l'inscription annuelle

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du cvb (téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement) et du règlement spécifique de la section dans laquelle vous vous êtes inscrite.

Atteste avoir pris connaissance du questionnaire d'auto-évaluation de santé (téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement)

Date et signature du tuteur légal, précédé de la mention « lu et approuvé »:

Autorisations parentales

Je soussigné, tuteur légal

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du cvb (téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement) et du règlement spécifique de la section notamment sur la surveillance des mineurs et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant

Autorise mon enfant à pratiquer le char à voile ainsi que toutes les activités environnementales, activités nautiques et autres activités sportives diverses de remplacement.

Autorise mon enfant à participer aux sorties et déplacements organisés par le club (par minibus 9 places) ou à pied vers Nausicaa ou la plage

Atteste avoir pris connaissance du questionnaire d'auto-évaluation de santé pour les mineurs (téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement)

Autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre des activités sportives proposées par le club (pour la promotion ou l'affichage...)

Autorise le club à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, en cas d'hospitalisation, je souhaite que mon enfant soit transporté

à l'Hôpital à la Clinique (barrer la mention inutile).

Atteste que mon enfant dispose d'une aisance aquatique suffisante, et l'autorise à pratiquer les activités nautiques.

Autorise mon enfant à pratiquer en autonomie le char à voile si son niveau lui permet

Autorise mon enfant à traverser seul la route, à aller et venir dans la base sans surveillance

Date et signature du tuteur légal, précédé de la mention « lu et approuvé »: